

La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour lutter contre les nuisances sonores

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni ce jour le dernier Conseil métropolitain de la mandature.

Le Président en a profité pour dresser un bilan des actions et projets menés à bien depuis 2016, au service des 7,2 millions de métropolitains. Il a tenu à remercier l'ensemble des élus du travail accompli, ayant permis de rendre la Métropole du Grand Paris crédible, lisible et utile.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) :

Le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité le PPBE pour la période 2019-2023 présenté par Jacques-Alain BENISTI, Conseiller métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires et Maire de Villiers-sur-Marne. Ce PPBE constitue un document stratégique inédit puisque précédemment 40 % des communes de la Métropole ne disposait pas d'un tel document. Il prévoit, à partir des travaux conduits avec Bruitparif, et tout particulièrement les cartes stratégiques de bruit, de mettre en place un plan d'actions pour lutter contre les nuisances routière, ferroviaire, aérienne et industrielle. Dans ce cadre, la métropole mobilisera une enveloppe de 100 millions d'euros sur 5 ans pour des travaux opérationnels dans les communes, en coordination avec les gestionnaires d'infrastructures (comme des financements de murs anti-bruit ou d'enrobées phoniques). « *Le PPBE représente un enjeu fort pour la métropole puisque le bruit a des effets majeurs sur la santé : ainsi, 15 % de la population métropolitaine, soit 1 million de personnes sur les 7,2 millions d'habitants, sont exposés à des seuils supérieurs à la réglementation* », indique Patrick OLLIER.

« *Le diagnostic acoustique métropolitain calculé selon une méthode de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) indique que les habitants de la métropole perdent en moyenne huit mois de vie en bonne santé. Une moyenne qui cache des situations très préoccupantes* », rajoute Jacques-Alain BENISTI.

Didier GONZALES, Maire de Villeneuve-le-Roi, Président de Bruitparif, en a profité pour souligner la qualité du travail menée par la Métropole du Grand Paris « *qui, sans faire de bruit, fait du bien contre les nuisances sonores* ».

Déclarations d'intérêt métropolitain

Présenté par Georges SIFFREDI, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain, et Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, le Conseil métropolitain a déclaré quatre opérations d'intérêt métropolitain. La Métropole apportera ainsi un soutien financier à hauteur de 15 millions d'euros pour deux opérations de restructuration urbaine : le franchissement piéton et cycliste à la Courneuve (4M€) et l'équipement sportif et culturel du *Colisée* à Tremblay-en-France (11M€). Elle sera également maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du secteur Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan et d'une opération de résorption de l'habitat insalubre à Nanterre en lien avec la Soreqa.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

La Métropole exerce cette compétence de manière exclusive depuis le 1^{er} janvier 2018. Sur le rapport de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la GEMAPI, Maire de Saint-Maur-des Faussés, des conventions ont été conclues avec les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et avec la ville de Paris pour définir, de manière concertée, les modalités d'intervention opérationnelle de chaque partenaire après le 1^{er} janvier 2020. Avec ces conventions, les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne continueront à intervenir sur certaines missions, tandis que les Hauts-de-Seine et la Ville de Paris s'en remettent pleinement à la Métropole.

« *Cette démarche reflète la capacité de la Métropole à dialoguer avec les départements et coordonner les actions dans le respect des volontés de chacun* », précise Sylvain BERRIOS.

Rénovation énergétique

Exposé par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale, Maire des Lilas, les conseillers métropolitains ont voté à l'unanimité la convention tripartite avec l'État et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) relative au programme du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) dans le périmètre métropolitain pour la période 2020-2022. A cet effet une enveloppe budgétaire dédiée a été fixée à 9 millions d'euros sur les trois ans, afin de financer des audits globaux des copropriétés. Ce programme donnera également lieu à la réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments scolaires des communes ainsi qu'à la massification de la rénovation énergétique performante du tissu pavillonnaire.

« Nous sommes à un stade où il faut accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. La Métropole du Grand Paris prend ses responsabilités notamment en signant cette convention et en soutenant la fédération des Agences Locales de l'Energies et du Climat », déclare Daniel GUIRAUD.

Le Conseil métropolitain a en outre voté à l'unanimité trois conventions de partenariat :

- La première, présentée par André SANTINI, Vice-président délégué à la Stratégie Économique, Maire d'Issy-Les-Moulineaux, s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de financement avec **Choose Paris Region**. La Métropole du Grand Paris accorde **500 000 euros** par an et pendant trois ans pour mettre en œuvre un plan de promotion et d'influence sur des thématiques d'intérêt métropolitain afin de dynamiser l'implantation d'entreprises étrangères et de favoriser l'attractivité du territoire métropolitain.
- Sur le rapport de Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, une convention tripartite avec l'État et l'**Office national des forêts (ONF)** a été adoptée à l'unanimité. Elle subventionne à hauteur de **200 000 euros** par an sur la période 2019-2021, des actions en faveur des forêts métropolitaines. L'ONF pourra ainsi engager de nombreuses actions telles que la mise en valeur des entrées de forêts, la valorisation d'arbres remarquables ou encore la résorption de dépôts sauvages.
- Enfin, une convention avec la **Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress Île-de-France)** a été rapportée par Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, Vice-Président délégué à l'Économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une subvention de **75 000 euros** pour accompagner la Métropole du Grand Paris dans sa montée en compétence en matière d'économie sociale et solidaire.